

DOSSIER DE PRESSE

L'emploi, une priorité du territoire

**Les entreprises de l'agglomération recrutent :
plus de 1000 offres d'emploi à la clef !**

Contacts presse

SIRISAWAT Malvina – 02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51 – malvina.sirisawat@larochesuryon.fr
BALAT Yan – 02 51 47 45 70 – yan.balat@larochesuryon.fr

Offrir aux Agglo-Yonnais une stabilité et de nouvelles perspectives d'emploi est une des priorités du territoire : fin 2017, le taux de chômage se situait à 7,5 % sur le bassin yonnais, soit deux points inférieurs au taux national. L'Agglomération souhaite donner les clefs de la réussite professionnelle à la fois aux demandeurs d'emploi, aux salariés mais aussi aux entrepreneurs. C'est pourquoi elle les accompagne dans leurs démarches au quotidien, à travers la mise en œuvre d'actions dédiées sur l'ensemble du territoire.

Les nouveaux rendez-vous du « Bus de l'emploi »

Depuis janvier 2017, l'Agglomération a mis en place le "Bus de l'emploi" pour informer les habitants du territoire sur les opportunités d'emploi, les offres de formation et leur proposer des rencontres avec les entreprises qui recrutent.

Un véhicule mis à disposition par le réseau Impulsyon parcourt ainsi les quartiers et les communes de l'agglomération pour aller directement à la rencontre des demandeurs d'emploi et des salariés (reconversion, orientation, évolution professionnelle).

Le bus de l'emploi sera présent entre 9h30 et 12h30 à :

- **La Ferrière (place du marché) le 13 septembre** où les entreprises de la commune viendront présenter leurs offres ;
- **La Roche-sur-Yon (place Napoléon)**
 - **11 octobre** – Entreprises de l'industrie
 - **8 novembre** – Entreprises des services à la personne et du nettoyage des locaux
 - **13 décembre** – Entreprises du bâtiment et des travaux publics

A chaque rendez-vous, des conseillers de la Caisse d'allocations familiales de la Vendée sont présents afin de répondre aux questions d'accès aux droits (garde d'enfants, prime d'activité...) et sur la conciliation vie familiale/vie professionnelle.

Le « Bus de l'emploi » en quelques chiffres

En 2017, 10 actions ont été proposées au cours desquelles 447 personnes ont été reçues par 21 entreprises, 17 partenaires et 1 organisme de formation.

Au cours du premier semestre 2018, 398 personnes ont été reçues sur 6 temps. 19 entreprises, 2 partenaires (CAF et Impulsyon) et 2 organismes de formation y ont pris part.



Les agences d'intérim de l'agglomération sur la place du théâtre le 19 septembre

Dans la continuité du bus de l'emploi et sur la même formule, l'Agglomération a contacté les agences d'intérim du territoire pour les réunir au cours d'un après-midi de recrutement **le mercredi 19 septembre entre 15h et 19h sur la place du théâtre de La Roche-sur-Yon.**

Plus de 1000 offres d'emploi seront proposées dans des domaines aussi variés que l'industrie, le transport, la métallerie, le bâtiment ou encore la restauration. Sur près de 39 structures invitées, 30 ont répondu présentes dont 25 agences intérim, 2 associations intermédiaires et 3 groupements d'employeurs :

- A2I Intérim
- Abalone TT La Roche-sur-Yon
- ACTIF 85
- Actual l'Agence Emploi
- Adecco Solutions
- Agence Intérim Manpower
- Agence Intérim Partenaire
- AIDVY
- ARTUS INTERIM
- ASSDAC
- Crit Intérim La Roche-sur-Yon 57
- Enthalpia Nord Ouest
- GEIP BTP 85
- GEIQ 3M
- Groupement d'employeurs Par'Temps
- Interaction
- INTERIM ATTITUDE
- Leader Intérim
- Métier Intérim et CDI
- MG Vendée
- Morgan Intérim
- Newway Emploi
- Partnaire Métiers Techniques
- Polygone intérim La Roche
- Proman Gestion SMX11
- Randstad
- Randstad BTP
- Randstad Inhouse service
- RAS intérim La Roche-sur-Yon
- REGIONAL INTERIM
- Samsic Emploi
- SERVAGROUP-TRAVAIL TEMPORAIRE
- Siti Intérim
- Start people La Roche-sur-Yon
- Supplay La Roche-sur-Yon
- SYNERGIE BTP
- Synergie tertiaire
- Temporis La Roche-sur-Yon
- Transparence intérim – La Roche-sur-Yon

Accès et retour à l'emploi : un accompagnement tout au long de l'année

A travers sa mission emploi et insertion, l'Agglomération met en place plusieurs dispositifs pour l'accès et le retour à l'emploi tout au long de l'année :

➤ **Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)**

Cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et inclusion" 2014-2020, le PLIE s'adresse à des personnes connaissant des périodes d'inactivité et pour lesquelles le retour à l'emploi nécessite un parcours personnalisé. L'intégration au PLIE est basée sur le volontariat et la motivation pour retrouver un emploi durable, c'est à dire un CDI ou un contrat de plus de six mois. Chaque personne intégrant le programme est accompagnée par un référent unique qui la suivra dans ses démarches : freins à l'emploi (mobilité, logement), définition du projet professionnel, développement des compétences, prospection, participation à des ateliers, accès et sécurisation de l'emploi.

En complément, une chargée de relation entreprise met en place des actions, souvent collectives, afin de faciliter les liens entre les personnes en recherche d'emploi et les employeurs. Elle accompagne gratuitement ces derniers dans l'organisation de leurs recrutements : analyse du besoin, présentation de candidats y répondant, appui au recrutement, information sur les aides à l'embauche, accompagnement en emploi afin de faciliter l'intégration du nouveau salarié.

Comment être accompagné par le PLIE ?

- 1) En discuter dans un premier temps avec un professionnel prescripteur (conseiller Pôle Emploi, Mission Locale, travailleurs sociaux, formateurs, CIP d'une Structure d'Insertion par l'Activité Economique ...). S'il pense que c'est pertinent, il rédigera avec la personne la fiche de prescription et la transmettra au service emploi et insertion de l'Agglomération.
- 2) La personne en recherche d'emploi sera ensuite invitée à une réunion d'information collective du PLIE afin de lui présenter les missions et le fonctionnement du dispositif mais aussi de répondre aux éventuelles questions pour mieux répondre aux besoins définis.
- 3) Si la personne souhaite s'engager dans un accompagnement renforcé, l'Agglomération lui proposera un rendez-vous avec un référent du PLIE pour démarrer l'accompagnement.

388 personnes ont été accompagnées par le PLIE en 2017 et 342 sur le premier semestre en 2018. 57 ont trouvé un emploi stable sur le territoire (CDD de plus de 6 mois ou CDI).

➤ **Les chantiers d'insertion**

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Pour faciliter leur intégration, elles sont accompagnées, tout au long de leur contrat par des professionnels afin de préparer l'étape suivante de leur parcours.

La Ville de La Roche-sur-Yon propose plusieurs chantiers d'insertion :

- 2 équipes espaces verts
- 1 équipe maçonnerie paysagère
- 1 équipe peinture bâtiment

Qui peut postuler aux chantiers d'insertion ?

- Les bénéficiaires du RSA
- Les Demandeurs d'Emploi Longue Durée (si accompagnés par le PLIE)
- Les jeunes de moins de 26 ans (accompagnés par la Mission Locale)

58 personnes ont travaillé sur les chantiers d'insertion en 2017 et 44 sur le premier semestre 2018. 16 ont trouvé un emploi par la suite.

➤ Les clauses sociales

Pour favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, la Ville et l'Agglomération insèrent dans leurs marchés publics de travaux ou de services des "clauses d'insertion professionnelles". Il s'agit d'un dispositif qui, dans le cadre d'un marché public, permet à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'heures de travail. En effet, une partie du travail généré par un marché public peut leur être réservé. Ce dispositif est, à la fois, un levier pour l'emploi au profit des publics qui en sont les plus éloignés, et un soutien à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).

Qui peut en bénéficier ?

- Demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un an)
- Bénéficiaires du RSA (ou autres minima sociaux)
- Travailleurs handicapés
- Jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, ayant un niveau de qualification inférieur au CAP/BEP ou sans expérience professionnelle, justifiant d'une période d'inactivité de 6 mois.
- Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi

158 personnes ont pu bénéficier d'heures de travail grâce aux clauses d'insertion professionnelle en 2017 et 148 sur le premier semestre 2018. 57% de ces personnes sont employées 2 ans après un premier contrat dans le cadre des clauses d'insertion.